

# COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département  
du Bas-Rhin

----

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de  
Saverne

----

date convocation : 24 mars 2016  
transmise le : 24 mars 2016

-----

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 12  
Conseillers présents : 11  
Conseillers représentés : 1

-----

### Séance du : 30 mars 2016

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

#### Membres présents :

M. SCHOTTER, M. AMANN, Mme MULLER, M. FAVIER, adjoints  
M. LORENTZ, M. LEHMANN, M. SCHNITZLER,  
M. WICKER, Mme MOREL, M. LANG

Membres absents excusés représentés : Mme WENDLING représentée par M.  
WICKER

A été désignée comme secrétaire de séance : Mme MULLER

### 1) Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 27 janvier 2016.

### 2) COMPTES ADMINISTRATIFS Commune, CCAS - 2015

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, sous la présidence de l'adjoint au maire, M. Vincent SCHOTTER, et après que le Maire ait quitté la salle de conseil, ADOPTE, à 11 voix pour, le compte administratif 2015, en totale conformité avec le compte de gestion, arrêté comme suit :

#### COMMUNE :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses :	- 351.199,08	
Recettes :	+ 437.493,55	
<b>Résultat de l'exercice en fonctionnement : Excédent</b>	<b>+ 86.294,47</b>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses :		- 289.626,33
Recettes :		+ 209.264,29
<b>Résultat de l'exercice en Investissement : Déficit</b>		<b>- 80.362,04</b>
<b>RESULTAT de l' EXERCICE 2015</b>	<b>+ 5.932,43</b>	

#### CCAS :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses :	0	
Recettes :	0	
<b>Résultat de l'exercice en fonctionnement : Excédent reporté</b>	<b>71,62</b>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses :		0
Recettes :		0
<b>Résultat de l'exercice en Investissement : Déficit</b>		<b>0</b>
<b>RESULTAT de l' EXERCICE 2015</b>	<b>+71,62</b>	

### 3) COMPTES DE GESTION Commune, CCAS - 2015

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après s'être fait présenter les comptes de gestion de l'exercice 2015 dressés par le Trésorier et après avoir approuvé les comptes administratifs pour le même exercice,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que les comptes de gestion 2015 dressés par le trésorier, M. Pierre BARDON, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 4) AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de 2015, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, statue sur l'affectation des résultats 2015 suivants :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes de l'exercice 2015	289.626,33	351.199,08
Recettes nettes de l'exercice 2015	209.264,29	437.493,55
Résultat net de l'exercice 2015	<b>-80.362,04</b>	<b>+86.294,47</b>
Reprise résultat clôture 2014	<b>-20.487,67</b>	<b>+377.184,16</b>
RESULTAT CLOTURE 2015	<b>-100.849,71</b>	<b>463.478,63</b>
Excédent fonctionnement capitalisé 2015		-100.849,71
TOTAL commune 2015 à affecter		362.628,92
Résultat CCAS 2015		+ 71,62
TOTAL GLOBAL 2015 à affecter		362.700,54

Et décide d'affecter les résultats comme suit :

- compte 001 Investissement/dépenses : 100.849,71 €
- compte 1068 Investissement/recettes : 100.849,71 €
- compte 002 Fonctionnement/recettes : 362.700,54 €

### 5) Taux d'imposition des 3 taxes communales

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 et de maintenir les taux à :

TAXES	Taux 2015	Taux 2016
Taxe habitation	9,48 %	9,48 %
Taxe foncière (bâti)	12,34 %	12,34 %
Taxe foncière (non bâti)	50,37 %	50,37 %

## 6) BUDGET PRIMITIF 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, VOTE le budget primitif de l'année 2016 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 795.689,54 €	Dépenses : 503.632,25 €
Recettes : 795.689,54 €	Recettes : 503.632,25 €

Total dépenses : 1.299.321,79 €

Total recettes : 1.299.321,79 €

## 7) Télétransmission des actes et documents budgétaires

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toute convention et avenant relatif à la dématérialisation des actes et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité.

## 8) Régie communale de recettes

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que la régie communale de recettes pour l'encaissement des produits de location de salle instituée par délibération du 24 octobre 1996 soit complétée en stipulant qu'il s'agit de tous les locaux communaux pouvant être mis en location ainsi que des frais annexes.
- charge le Maire de l'exécution de la présente décision
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

## 9) Facturation de la vaisselle cassée : tarif

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les prix proposés sur la liste annexée à la délibération pour la facturation de la vaisselle cassée et de divers équipements suite à la location de salle et autorise le Maire à émettre les titres de recettes.

## 10) Encaissement d'un chèque de Groupama

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le chèque de 10.605,48 € des assurances Groupama, représentant un 1<sup>er</sup> versement, selon avis et accord de l'expert, suite au sinistre dégât d'eau au Trait d'union.

## 11) Logement communal : résiliation du bail F3

Suite à la résiliation du bail F3 par Mme Larochette à compter du 15 avril 2016, Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, charge le Maire d'effectuer toutes les formalités de fin de bail et décide de remettre l'appartement en location en autorisant le Maire à signer un nouveau bail avec le futur locataire.

## **12) Demandes de subventions**

- **pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite**
- **les projets d'investissement de transition énergétique dans les bâtiments publics**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de solliciter les subventions accordées dans le cadre de la :

- Réserve parlementaire 2016
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2016
- Dotation de soutien de la Région ACAL 2016
- CCKA (Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland) au titre du fond de solidarité 2016

pour les travaux relatifs à la mise en accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite, tels que définis dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) approuvé par arrêté préfectoral du 10 mars 2016, ainsi que pour les projets d'investissement concernant la transition énergétique dans les bâtiments publics.

## **13) Pôle bilingue**

Le Pôle bilingue sur le nouveau grand RPI Schnersheim-Avenheim-Kleinfrankenheim / Neugartheim-Ittlenheim / Willgottheim-Woellenheim dès la rentrée 2016 a été annoncée par Madame la Rectrice le 21 mars 2016. Deux classes de maternelles seraient implantées à l'école de Neugartheim-Ittlenheim comme indiqué en réunion d'information du 6 janvier 2016. Elles devraient accueillir les enfants nés en 2013, 2012 et 2011 inscrits dans le cursus bilingue, soit 46 enfants d'après l'enquête de janvier.

Il s'agit maintenant de poursuivre ce dossier en menant la réflexion concernant le transport et les horaires des écoles.

## **14) Urbanisme**

## **15) Divers**

La séance est levée à 22H45.